

n° 2

Conseil Municipal de Lille

1973

Séance du 8 Avril 1973

Procès-Verbal de l'installation du Conseil Municipal et de l'élection du Maire et des Adjointes

L'an mil neuf cent soixante-treize, le 8 avril, à 10 heures, M. le Premier Adjoint réglementaire faisant fonctions de Maire, déclare ouverte la séance extraordinaire du Conseil municipal, séance à laquelle il a convoqué M^{mes} et MM. les Conseillers municipaux, dans le cadre des obligations qui lui incombent depuis la démission de M. Augustin LAURENT et conformément aux dispositions de l'article 66 du Code de l'Administration communale.

L'ordre du jour de la séance comporte trois points :

- I. — Installation de M^{me} DE MEY Rosette, Conseiller municipal.
- II. — Election du Maire.
- III. — Election de dix Adjointes réglementaires et de deux Adjointes supplémentaires.

En effet, par délibération du 28 mars 1971, le Conseil municipal a créé deux postes d'Adjointes supplémentaires et ce, pour la durée du mandat, en vertu de l'article 56 du Code de l'Administration communale.

M. le Premier Adjoint réglementaire rappelle que la Loi du 31 décembre 1970 a apporté une modification importante à la Loi de 1884 par la mise en évidence de la notion d'équipe municipale composée du Maire et des Adjointes ; l'article 63 du Code de l'Administration communale précise :

« Quand il y a lieu, pour quelque cause que ce soit, à une nouvelle élection du Maire, il est procédé à une nouvelle élection des Adjointes. »

— **Installation de M^{me} Rosette DE MEY, Conseiller municipal.**

M. le Premier Adjoint réglementaire installe, dans ses fonctions de Conseiller municipal, M^{me} Rosette DE MEY, élue lors de l'élection complémentaire du 1^{er} avril 1973.

En lui remettant les insignes de ses fonctions, il la félicite au nom de tous ses collègues et lui souhaite la bienvenue au sein du Conseil.

M. BOCHNER Samy, le plus jeune des Conseillers, est ensuite désigné en qualité de secrétaire de séance. Il procède à l'appel nominal.

Etaient présents M^{mes} et MM. les Conseillers municipaux :

ALLARD Raymond	FRISON Marceau
BESNIER Claude	HENAUX Georges
BOCHNER Samy	HUET Jean
BOUCHEZ Monique	IBLED Jacques
BOUTILLEUX René	LASSON Suzanne
BRIFFAUT Jean-Marie	LAURENT Augustin
BURIE Christian	LEFEVRE Gaston
CACHEUX-HABIGAND Denise	LEVY Jean
CAILLIAU Jean	LUSSIEZ Joseph
CAMELOT Etienne	MATRAU Albert
CATESSON Claude	MAUROY Pierre
CHOQUEL Daniel	MIGLOS Marius
COLICHE Emile	MOLLET Bernard
DASSONVILLE Pierre	ROMBAUT Gustave
DEBAENE Renée	SIROT Bernard
DE MEY Rosette	THIEFFRY Gérard
DERIEPPE Edouard	VANNEUFVILLE Cécile
DERNONCOURT Raymond	WAVRANT Jean
DURIER Lucien	

73/3 - Election du Maire.

M. le Premier Adjoint réglementaire demande à M. LAURENT Augustin de présider la séance en tant que doyen d'âge.

Le Président, après avoir donné lecture des articles 58 et 59 - alinéa 1^{er} - du Code de l'Administration communale, invite le Conseil à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages à l'élection du Maire.

Une seule candidature est déposée, celle de M. MAUROY Pierre.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	37
A déduire : Bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître	1
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	36
Majorité absolue : 19.	
A obtenu : M. MAUROY Pierre, trente-six voix (36).	

M. MAUROY Pierre ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Maire de Lille.

M. LAURENT — « Mes Chers Collègues, en ma qualité de Doyen d'âge (et de Maire sortant) et en votre nom, j'ai l'honneur et la joie d'adresser des félicitations très chaleureuses et très affectueuses à notre Collègue Pierre MAUROY que nous venons d'élire Maire de la Ville de Lille.

Intervenant quelques semaines après sa brillante élection dans la 2^e circonscription, l'élection de Pierre MAUROY, Député de Lille, à la première magistrature de la Capitale des Flandres, répond assurément au vœu de la grande majorité de la population.

Vous me permettrez de me réjouir personnellement du choix que le Conseil municipal vient de faire, en ce qu'il confirme celui que j'avais fait moi-même en mars 1971 lorsque j'ai demandé à M. Pierre MAUROY de prendre place dans notre équipe et en vous le proposant comme premier Adjoint.

Personne ne s'est mépris sur la signification et la portée de mon initiative en ce qu'elle préparait ma succession au fauteuil majoral.

Au demeurant, et pour notre plus grande satisfaction, depuis mars 1971, notre ami a démontré d'une manière éclatante, ici et en d'autres enceintes, qu'il possédait les qualités et les moyens qui vont lui permettre d'assurer avec succès la haute fonction qui lui est dévolue aujourd'hui.

Je crois pouvoir affirmer qu'il peut compter sur une collaboration cordiale et dévouée de chacun de nous pour poursuivre l'œuvre entreprise et dont les résultats ont déjà beaucoup transformé la vie et la physionomie de la Ville.

Au reste, la vie d'une Cité est un peu comme celle d'un individu : c'est une suite de luttes et de combats incessants pour faire mieux qu'hier et moins bien que demain.

Tous ensemble, étroitement groupés autour de notre Maire, nous allons accentuer l'action de tous les jours, inspirés par la volonté ardente de servir notre belle et grande Cité.

Vive notre nouveau Maire !

Vive LILLE ! »

Très applaudi, M. MAUROY Pierre prend place au fauteuil présidentiel.

« Monsieur le Maire et Cher Président, cet instant où je deviens le Premier Magistrat de la Ville de Lille, j'aurais voulu le vivre seul avec vous — dans votre bureau, sous le Beffroi. — J'aurais eu peu de choses à vous dire mais je suis sûr que nous nous serions compris.

Notre silence partagé et cette pudeur si caractéristique des gens du Nord à ne pas souligner inutilement les grands moments de la vie des êtres, auraient fait plus et mieux que le langage.

Mais nous sommes devant le Conseil municipal, bien sûr, devant les citoyennes et les citoyens de Lille, devant la presse. Et il faut parler.

Pour répondre comme à un commandement que je devine en vous, mes premiers mots seront pour faire serment d'allégeance à la Ville de Lille.

Je vous promets de la servir, de l'aimer et de porter, partout où il le faut, sa renommée, en essayant de suivre le grand exemple de vos dix-huit années de Maire.

Quels que soient les signes du destin, Lille sera au centre de mes préoccupations et sera ma responsabilité partagée avec mes collègues.

Devant tous, pour l'honneur que vous m'avez fait en m'appelant auprès de vous, je vous exprime mes sentiments de profonde et déférente gratitude. J'y ajoute, avec ferveur, le témoignage de mon affection qui ne finira jamais.

Votre exemple !

Il est bien impressionnant et c'est une bien lourde tâche que de vous succéder.

Vous êtes le messager d'une génération héroïque née à la fin du siècle précédent, acquise, au milieu de la grande misère ouvrière, aux idées nouvelles du socialisme.

Vous avez occupé les plus hautes fonctions : Député, Ministre, Président du Conseil Général du Nord, Président, dès sa création, de la Communauté Urbaine de Lille.

Partout, à Lille comme ailleurs, chacun apprécie vos éminentes qualités de droiture, de probité, d'autorité bienveillante et de dévouement constant au bien public.

Votre message ?

Il est dans le Beffroi de Lille.

Symbole de la Liberté, de la Justice et de l'Espérance pour tous ceux qui mènent des vies difficiles.

Symbole aussi du pouvoir communal et maintenant régional.

Vous honorez la République, vous croyez en la démocratie et vous faites partie de cette petite (par le nombre) élite d'hommes qui n'ont pas besoin de titres et d'honneur pour être écoutés et entendus.

Dans tout ce que vous faites, Monsieur le Maire et Cher Président, vous apportez une idée supplémentaire que je pourrais traduire ainsi :

« Nous travaillons dans le présent, non pour le présent ».

Et à vos côtés, je me suis bien souvent rappelé les paroles de Nietzsche : « que l'avenir et les plus lointaines choses soient la règle de tous les jours présents. Ce n'est pas seulement l'Amour du prochain, c'est l'Amour du plus lointain que je te conseille ».

L'avenir, vous l'avez préparé, vous l'avez façonné. Et nous allons continuer à le bâtir ensemble : vous restez, avec nous, Conseiller municipal mais vous serez aussi le Maire Honoraire de la Ville de Lille.

Ce n'est pas seulement mon vœu. C'est celui de tous les Conseillers municipaux qui entendent ainsi s'associer à l'homme public que nous vous devons.

Mes Chers Collègues, par votre vote, vous venez de me confier la charge majorale.

J'apprécie le grand honneur qui m'échoit et, avec émotion, je remercie chacun de vous. Particulièrement ceux qui, parmi vous, ont acquis avec les années, la sagesse et l'expérience et qui viennent avec audace d'ouvrir la voie à un jeune Chevalier pour reprendre l'expression d'un journaliste. Votre démarche commune me touche.

La confiance que vous m'apportez tous, mes Chers Collègues, renforce en moi la détermination de servir, avec vous, la Ville de Lille, dans un esprit de justice et d'impartialité.

Chacun reste, bien entendu, ce qu'il est, mais ensemble nous unissons conviction, foi, civisme pour œuvrer au mieux-être de nos concitoyens.

Et la Mairie de Lille, aujourd'hui comme hier, reste la Maison de tous les Lillois qui seront associés plus largement par l'information, la concertation et la participation à nos propres efforts.

Avec vous, je tiens à rendre un hommage ému à tous nos collègues disparus et notamment au grand Maire de Lille que fut Roger SALENGRO.

Ensemble maintenant, nous allons poursuivre le mandat inauguré par M. Augustin LAURENT avec un contrat. Le contrat lillois, qui est notre engagement d'abord, l'expression ensuite de notre ambition commune et, je le souhaite, notre joie partagée dans la réalisation de nos objectifs, tant il est vrai que la joie ne s'impose pas, qu'elle s'acquiert et qu'elle se mérite. Et pour nous, notre joie sera Lille.

Le programme et nos objectifs de ce contrat lillois, vous les connaissez. Ce n'est sans doute pas le lieu de détailler ces objectifs car nous aurons par ailleurs, l'occasion de le faire dans les prochaines réunions du Conseil municipal.

Je me contenterai simplement de les rappeler. Il s'agit d'abord de donner à Lille sa dimension d'avenir, et d'assurer ensuite l'expansion, c'est-à-dire la prospérité pour les commerçants et les industriels ainsi que l'emploi rémunérateur pour les travailleurs. A cet égard, je pense que le travail qui a été accompli : la rénovation de St-Sauveur qui a permis d'élargir le centre de Lille et l'explosion du tertiaire que nous connaissons à Lille, va renforcer et étendre la richesse et la prospérité.

C'est aussi, et c'est le troisième point de notre contrat, équiper Lille pour favoriser son développement. En ce domaine, je dois dire qu'à côté de tous les efforts qui ont été accomplis par M. Augustin LAURENT, Maire de Lille, et par son Conseil municipal, il faut ajouter ceux de la Communauté Urbaine de Lille, et en particulier de son Président, M. Arthur NOTEBART.

Il ne suffit pas toutefois d'étendre le rayonnement, d'apporter la prospérité ou de constater l'explosion du tertiaire. Ce que nous souhaitons tous, c'est bâtir un cadre de vie toujours plus humain et de penser d'abord à nos concitoyens les plus défavorisés, à ceux qui ont des droits sur nous, c'est-à-dire les personnes âgées. Je réponds également à l'émotion qu'il y a eu dans la Ville en ce qui concerne l'Hospice Général qui ne dépend d'ailleurs pas directement du Conseil municipal et de l'Hôtel de Ville, vous le savez bien.

Je puis dire que cette émotion s'est emparée un peu de quelques-uns au moment justement où nous sommes en situation de régler le problème par les décisions qui avaient été préparées par M. Augustin LAURENT, Président du Centre Régional Hospitalier. Je puis vous assurer que cette action sera poursuivie néanmoins, ce n'est pas le moment de donner ici des indications que nous ne manquerons pas de vous communiquer prochainement.

J'ajoute qu'à côté des personnes âgées, notre richesse, notre vraie richesse, ce sont nos enfants et parmi les enfants, de tout ce qui est fait à Lille, nous accorderons une place particulière à ceux qui sont handicapés, à ceux qui ne sont pas tout à fait comme les autres. Les instituts médico-pédagogiques leur permettront de se rassembler et permettront surtout à des éducateurs spécialisés de tirer de ces enfants le meilleur qu'ils puissent donner.

Enfin, assurer un cadre de vie toujours plus humain, c'est régler à Lille le problème du logement. En dépit de tout ce qui a été fait pendant de longues années, en dépit de logements sociaux qui sont nombreux à Lille, 60 % des logements datent d'avant la guerre 1914 et 20 % d'avant la guerre de 1870. Par conséquent, notre énergie, notre volonté consisteront à multiplier les logements, à demander des programmations plus importantes en ce qui concerne les H.L.M. et les constructions du C.I.L. Si nous ne pouvions pas obtenir satisfaction il s'agirait alors de prendre toutes les décisions nécessaires pour construire.

Mais vous savez, mes chers Collègues, qu'il ne suffit pas seulement de construire des logements, il faut également créer l'animation, créer des équipements collectifs, et je crois, créer des animateurs qui permettront d'instaurer des cadres de vie, là où il n'y a quelquefois que des cadres de logements.

J'ai toujours pensé que le grand métier de la fin du siècle précédent et du début de ce siècle a été le métier de mon père : celui d'instituteur.

Dans une France qui était analphabète, des femmes et des hommes ont appris au peuple l'instruction, et vous constatez tous les jours les résultats étonnants que cela a pu donner.

En cette fin de siècle où les Français savent lire et écrire, où des jeunes enfants, de plus en plus nombreux, lycéens, jeunes vont à l'université, je crois que le grand métier de cette fin de siècle, c'est celui d'animateur.

Ce sont eux qui pourront par leur contact, eux qui pourront par cette disponibilité qu'ils auront envers les autres, permettre qu'il y ait une vie meilleure dans les grands ensembles et dans les quartiers. Nous souhaitons avec tout le Conseil municipal pouvoir multiplier ces animateurs.

Enfin, à un moment où la responsabilité devient la dimension nouvelle de la Liberté, il faut instaurer évidemment la politique qu'avait annoncée Augustin LAURENT, la politique d'information et de concertation concrétisée en partie par les commissions qui existent déjà : c'est-à-dire celle qui touche la circulation et, demain, celle qui concernera les affaires sociales et familiales. En dehors des offices qui fonctionnent bien, il s'agira donc de favoriser cette politique à laquelle il faudra ajouter celle de la participation que nous avons déjà réalisée, et enfin la Table Ronde qui s'est instaurée aux Bois-Blancs par une décision conjointe de M. Augustin LAURENT et de moi-même.

Elle sera poursuivie dans tous les quartiers et elle sera l'amorce avec nos concitoyens d'une politique de participation précédée d'une politique de concertation.

Voilà notre contrat lillois, par conséquent la tâche que nous allons poursuivre.

Ces objectifs vous les connaissez. Les problèmes qui en découlent ont leur vérité et il sera facile de la chercher et par conséquent d'apporter ensemble des solutions. Toutefois je suis persuadé que notre Conseil municipal est encore plus que cela car nous sommes tous animés par le désir de servir la République, de servir la démocratie, d'être fidèles au Beffroi de Lille qui est un symbole de liberté et un symbole de justice. Je suis certain d'interpréter votre pensée profonde qui est celle finalement de se mettre à l'unisson de la grande voix de notre région, de la grande voix du Nord qui est celle du travail, de la paix, de la solidarité et de la générosité : qualités maîtresses du peuple qui conserve l'espérance d'un monde meilleur.

La Ville de Lille a connu des épreuves et des épreuves parfois cruelles, mais chaque fois elle les a surmontées et au cœur même de l'hiver elle a cru en un invincible été.

Je suis persuadé qu'ensemble nous surmonterons toutes les difficultés naturelles que nous pourrons rencontrer. J'ajoute, enfin que notre travail, je l'espère, ne sera pas seulement un combat, il sera aussi une joie, car nous aurons ensemble cette profonde satisfaction d'apporter une éclaircie, d'apporter une embellie auprès de beaucoup de nos concitoyens qui ont encore une vie difficile.

Vive Lille ! Vive la République ! »

(Applaudissements).

Monsieur le Maire, Mes Chers Collègues,

Comme je viens de vous l'annoncer, je sou mets à votre délibération le texte suivant :

« Le Conseil municipal de Lille, réuni en séance extraordinaire à l'Hôtel de Ville le 8 avril 1973,

Considérant que M. Augustin LAURENT a été Maire de Lille pendant près de 18 années, « du 5 juin 1955 au 23 janvier 1973, qu'il a exercé dans la même Ville de Lille les fonctions de Conseiller municipal du 13 mai 1945 au 19 octobre 1947 sous la municipalité Denis CORDONNIER, puis du 26 avril 1953 à mai 1955,

Considérant l'œuvre, à tous points remarquable, réalisée par M. Augustin LAURENT,

- dans ses fonctions majorales : rénovation du quartier St-Sauveur, accélération de la construction d'H.L.M., création d'un Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région Lilloise, reconstitution du patrimoine scolaire, réalisation de grands équipements tels que pouponnière, bibliothèques, Ecole Régionale des Beaux-Arts, Piscine olympique de l'avenue Marx-Dormoy, Maisons Municipales de la Jeunesse et de la Culture, etc... ;
- à la présidence de la Commission Administrative du Centre Hospitalier Régional et du Bureau d'Aide Sociale : maternité Salengro, pavillons des personnes âgées, etc... ;
- à la tête de la Communauté Urbaine dont il fut le premier Président : ouverture du Centre Directionnel pour le développement du secteur tertiaire de la Ville,

Considérant que pendant ses 18 années de fonctions majorales, M. Augustin LAURENT a confondu sa propre vie, ses efforts et ses espoirs à ceux de la Cité.

Considérant l'estime affectueuse exprimée en maintes circonstances par la population lilloise pour son Maire, Augustin LAURENT,

Le Conseil municipal de Lille,

formule le souhait que M. le Préfet du Nord veuille bien conférer l'honorariat dans ses fonctions de Maire à M. Augustin LAURENT,

et décide solennellement que c'est en qualité de Maire honoraire que M. Augustin LAURENT siégera désormais au Conseil municipal de Lille ».

La délibération est adoptée à l'unanimité.

M. LAURENT — « Monsieur le Maire, mes Chers Collègues,

Je vous remercie très sincèrement du vote que vous venez d'exprimer, par lequel m'est conférée la qualité de Maire Honoraire de la Ville de Lille.

C'est assurément le plus beau témoignage de confiance et d'amitié que vous pouviez m'accorder.

Croyez bien que ma joie est aussi intense que l'émotion bienfaisante que je ressens à cette minute.

L'occasion me paraît opportune de dire que si j'ai pu accomplir correctement la lourde tâche qui fut mienne pendant 18 années, je le dois à la confiance, à la sympathie et j'ajoute à l'amitié que vous m'avez constamment témoignées, ainsi que les collègues qui ont appartenu au Conseil municipal dans les années antérieures, et je citerai, entre autres : M^{me} Rachel LEMPEREUR, M. Armand COQUART et le Docteur DEFAUX, mes anciens adjoints, en ayant une pensée émue à la mémoire des disparus.

A tous, j'exprime des sentiments de profonde reconnaissance.

Ma tâche a été aussi facilitée par la participation concrète et dévouée de Mesdames et Messieurs les fonctionnaires municipaux, toute hiérarchie confondue, et il m'est agréable de leur adresser aujourd'hui en cette circonstance mes remerciements les plus sincères.

Je dirai encore que le fonctionnement remarquablement efficace de mon Cabinet a été un des éléments essentiels du résultat positif de mon rôle de Maire, sous l'impulsion de M^{lle} Janine INGLEBERT qui, vous le savez, avant que d'être Secrétaire Général, fut un Chef de Cabinet exemplaire et de grande valeur.

Je lui exprime aujourd'hui ma reconnaissance affectueuse, ainsi qu'à ses plus proches collaboratrices : M^{lle} SOUBRANE et M^{lle} PINTELON.

Je remercie également toutes les autorités et personnalités de la Ville, avec lesquelles j'ai entretenu des relations cordiales et fécondes, au bénéfice des activités lilloises les plus diverses.

J'aurai un mot également de remerciement pour la presse qui a suivi et mis en lumière nos activités, nos travaux, nos résultats.

Enfin, ma gratitude ira aux Lillois et Lilloises qui m'ont largement prodigué leur confiance et leur sympathie en de multiples occasions : confiance et sympathie dont je me suis efforcé de me rendre digne tout au long de ma magistrature.

Mes Chers Collègues,

Encore merci du plus profond de mon cœur ! ».

(Applaudissements).

73/4 - Election de dix Adjoints réglementaires et de deux Adjoints supplémentaires.

M. le Maire invite le Conseil municipal à l'élection du 1^{er} Adjoint réglementaire.

Il a reçu la candidature de M. FRISON Marceau.

Dépouillement du vote

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	37
A déduire : Bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître	1
	36
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	36
Majorité absolue : 19.	

A obtenu : M. FRISON Marceau, trente-six voix (36).

M. FRISON Marceau ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé 1^{er} Adjoint réglementaire.

Election du 2^e Adjoint réglementaire :

M. le Maire a reçu la candidature de M. ALLARD Raymond.

Dépouillement du vote

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	37
A déduire : Bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître	2
	35
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	35
Majorité absolue : 18.	

A obtenu : M. ALLARD Raymond, trente-cinq voix (35).

M. ALLARD Raymond ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé 2^e Adjoint réglementaire.

Election du 3^e Adjoint réglementaire :

M. le Maire a reçu la candidature de M^e ROMBAUT Gustave.

Dépouillement du vote

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne 37

A déduire : Bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître 5

Reste pour le nombre de suffrages exprimés 32

Majorité absolue : 17.

A obtenu : M^e ROMBAUT Gustave, trente-deux voix (32).

M^e ROMBAUT Gustave ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé 3^e Adjoint réglementaire.

Election du 4^e Adjoint réglementaire :

M. le Maire a reçu la candidature de M^e LEVY Jean.

Dépouillement du vote

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne 37

A déduire : Bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître 4

Reste pour le nombre de suffrages exprimés 33

Majorité absolue : 17.

A obtenu : M^e LEVY Jean, trente-trois voix (33).

M^e LEVY Jean ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé 4^e Adjoint réglementaire.

Election du 5^e Adjoint réglementaire :

M. le Maire a reçu la candidature de M. CAMELOT Etienne.

Dépouillement du vote

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne 37

A déduire : Bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître 4

Reste pour le nombre de suffrages exprimés 33

Majorité absolue : 17.

A obtenu : M. CAMELOT Etienne, trente-trois voix (33).

M. CAMELOT Etienne ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé 5^e Adjoint réglementaire.

Election du 6^e Adjoint réglementaire :

M. le Maire a reçu la candidature de M. BRIFFAUT Jean-Marie.

Dépouillement du vote

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne 37

A déduire : Bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître 4

Reste pour le nombre de suffrages exprimés 33

Majorité absolue : 17.

A obtenu : M. BRIFFAUT Jean-Marie, trente-trois voix (33).

M. BRIFFAUT Jean-Marie ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé 6^e Adjoint réglementaire.

Election du 7^e Adjoint réglementaire :

M. le Maire a reçu la candidature de M. HENAUX Georges.

Dépouillement du vote

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	37
A déduire : Bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître	7
<hr/>	
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	30
Majorité absolue : 16.	

A obtenu : M. HENAUX Georges, trente voix (30).

M. HENAUX Georges ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé 7^e Adjoint réglementaire.

Election du 8^e Adjoint réglementaire :

M. le Maire a reçu la candidature de M. DERIEPPE Edouard.

Dépouillement du vote

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	37
A déduire : Bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître	5
<hr/>	
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	32
Majorité absolue : 17.	

A obtenu : M. DERIEPPE Edouard, trente-deux voix (32).

M. DERIEPPE Edouard ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé 8^e Adjoint réglementaire.

Election du 9^e Adjoint réglementaire :

M. le Maire a reçu la candidature de M. THIEFFRY Gérard.

Dépouillement du vote

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	37
A déduire : Bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître	5
<hr/>	
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	32

Majorité absolue : 17.

A obtenu : M. THIEFFRY Gérard, trente-deux voix (32).

M. THIEFFRY Gérard ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé 9^e Adjoint réglementaire.

Election du 10^e Adjoint réglementaire :

M. le Maire a reçu la candidature de M^{lle} BOUCHEZ Monique.

Dépouillement du vote

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	37
A déduire : Bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître	5
<hr/>	
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	32

Majorité absolue : 17.

A obtenu : M^{lle} BOUCHEZ Monique, trente-deux voix (32).

M^{lle} BOUCHEZ Monique ayant obtenu la majorité absolue a été proclamée 10^e Adjoint réglementaire.

Election du 1^{er} Adjoint supplémentaire :

M. le Maire a reçu la candidature du D^r MOLLET Bernard.

Dépouillement du vote

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	37
A déduire : Bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître	5
<hr/>	
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	32
Majorité absolue : 17.	

A obtenu : le D^r MOLLET Bernard, trente-deux voix (32).

Le D^r MOLLET Bernard ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé 1^{er} Adjoint supplémentaire.

Election du 2^e Adjoint supplémentaire :

M. le Maire a reçu la candidature de M. DASSONVILLE Pierre.

Dépouillement du vote

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	37
A déduire : Bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître	2
<hr/>	
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	35
Majorité absolue : 18.	

A obtenu : M. DASSONVILLE Pierre, trente-cinq voix (35).

M. DASSONVILLE Pierre ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé 2^e Adjoint supplémentaire.

M. le Maire déclare : MM. FRISON, ALLARD, ROMBAUT, LEVY, CAMELOT, BRIFFAUT, HENAUX, DERIEPPE, THIEFFRY, M^{lle} BOUCHEZ, installés en qualité de 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e, 5^e, 6^e, 7^e, 8^e, 9^e, 10^e Adjoint réglementaire et MM. MOLLET et DASSONVILLE en qualité d'Adjoints supplémentaires.

J'adresse, à nouveau, en votre nom notre salut à M. Augustin LAURENT auquel j'associe M^{me} Augustin LAURENT que je salue et à laquelle je présente mes respectueux hommages.

(Applaudissements).

Je salue la présence, au premier rang, de M^{me} Rachel LEMPEREUR, Vice-Président du Conseil Général du Nord.

(Applaudissements).

Chers Collègues, Mesdames, Messieurs,

Je remercie les nombreux Lilloises et Lillois qui sont venus participer à cette réunion du Conseil municipal, je remercie la presse nombreuse, toujours présente.

Madame le Secrétaire Général, je tiens à vous saluer respectueusement, je suis persuadé que nous allons faire ensemble, avec tout le Conseil municipal et la Municipalité un excellent travail. Je vous demande, dès demain, de transmettre un message de cordiale sympathie à l'ensemble du personnel municipal que j'ai plaisir, me faisant l'interprète de tout le Conseil municipal, à saluer et à qui j'exprime notre confiance totale en son dévouement à notre Administration.

La séance est levée à 11 h 45.

Suivent les signatures :

Le Doyen d'âge
A. LAURENT

Le Maire
P. MAUROY

Le Secrétaire
S. BOCHNER

Les membres :

P. MAUROY	A. LAURENT	R. DEBAENE
M. FRISON	J. LUSSIEZ	B. SIROT
R. ALLARD	M. MIGLOS	L. DURIER
G. ROMBAUT	E. COLICHE	C. CATESSON
J. LEVY	S. LASSON	D. CACHEUX-HABIGAND
E. CAMELOT	G. LEFEVRE	C. BURIE
J.M. BRIFFAUT	R. BOUTILLEUX	C. BESNIER
G. HENAUX	J. HUET	J. WAVRANT
E. DERIEPPE	R. DERNONCOURT	D. CHOQUEL
G. THIEFFRY	J. CAILLIAU	S. BOCHNER
M. BOUCHEZ	J. IBLED	R. DE MEY
B. MOLLET	A. MATRAU	
P. DASSONVILLE	C. VANNEUFVILLE	